

Après le dernier Conseil des ministres

Dégraissage attendu des effectifs des cabinets présidentiels, ministériels et des institutions



Vue de la salle du Conseil des ministres.

Photo : Presse présidentielle / L'Union

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Libreville/Gabon

Cette mesure ne devrait pas déplaire à une grande partie de l'opinion publique. Tant elle estime, à tort ou à raison, que certains de ces personnels ne servaient à rien.

LES effectifs des cabinets du président de la République, du Premier ministre, des ministres, du secrétaire général du gouvernement, des autorités administratives et autres institutions vont être dégraissés. C'est l'une des principales mesures "à application immédiate" adoptées par le conseil des ministres en sa séance du jeudi 21 juin dernier. Ce qui suppose que le nombre de conseillers personnels, politiques, spéciaux, techniques et autres chargés de missions devraient être considérablement réduits, de manière à permettre à l'État de réaliser des économies substantielles sur ce chapitre. D'autant plus que, depuis un certain nombre d'années, à la faveur du clientélisme politique galopant, on assiste à une augmentation exponentielle voire à une explosion du nombre des chargés de mission et autres conseillers dans différents cabinets. Au point qu'une grande partie de l'opinion en vient à se demander, à quoi pou-

vaient réellement servir toutes ces personnes grassement payées. Surtout que certaines d'entre elles ne traitaient aucun dossier, ne disposaient même pas de bureaux et ne rencontraient presque jamais leur "patron".

C'est dire que cette décision ne devrait vraiment pas déplaire aux populations. Tant elle participe, d'une certaine manière, du devoir d'exemplarité des pouvoirs publics. Car, pour emporter l'adhésion d'une grande partie de l'opinion publique à la cure d'amaigrissement préconisée, quoi de plus naturel que de voir l'État montrer l'exemple. Surtout que d'aucuns pensent, à tort ou à raison, qu'en l'absence de textes limitant le nombre de conseillers et autres chargés de missions dans les cabinets ministériels, des institutions et autres entités administratives indépendantes, la pratique, dans une certaine mesure, ne servait plus qu'à "caser les militants et la parentèle". Au détriment des agents publics aux états de service bien remplis, et disposant des compétences avérées dans des domaines bien précis nécessitant une technicité.

• **SIGNAL FORT** Quoiqu'il en soit, ce n'est pas la première fois que le gouvernement revoit à la baisse les effectifs des cabinets. On se souvient, en effet, que dans l'optique de conclure une trêve sociale avec les partenaires so-

ciaux, en 2003, le président Omar Bongo Ondimba avait pris deux décrets. L'un visant à réduire le nombre de conseillers à la présidence de la République et dans les ministères. Et l'autre fixant le nombre maximum de conseillers par administration, à l'exception des personnels des missions diplomatiques, de la magistrature et ceux de la coopération militaire. Avec, à la clé, la suppression de leurs indemnités de fonctions et de leurs autres avantages. De sorte que leur nombre fut arrêté ainsi qu'il suit : présidence de la République (90), vice-présidence (20), Primature (35), ministères des Finances (20), Défense nationale (15), Affaires étrangères (15), Intérieur (15), Éducation nationale (15), Santé (15), les autres départements ministériels (10), les Institutions constitutionnelles (7). Toute chose étant égale par ailleurs, ces chiffres peuvent paraître exorbitants au regard des marges de manœuvre financière de l'actuel gouvernement. De quoi laisser penser que, à la suite du dernier Conseil des ministres, le nombre de conseillers ne devrait, logiquement, pas être dans les mêmes proportions. Ce qui aurait comme effets induits : une rationalisation et une efficacité plus accrue du travail en cabinet ministériel.

Dans tous les cas, les po-

pulations s'attendent à un signal fort doublé d'un exercice d'explication des pouvoirs publics. De façon

à ce qu'on leur dise combien d'économies devraient être réalisées, et à quoi pourraient servir les

sommes ainsi dégagées. Ce qui, toute proportion gardée, est la moindre des choses en démocratie.




COMMUNIQUÉ AUX PARTENAIRES

En vue de bancariser le paiement des prestations de santé et de services, le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à ce jour de bien vouloir tenir à la disposition de la Caisse, le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comportant l'entête de la banque domiciliaire, au plus tard le 10 juillet 2018, par courriel à agencecomptable@cnamgs.ga ou aux endroits ci-après :

- Agence Comptable, situé au 2^{ème} étage du siège social;
- délégations provinciales.

Fait à Libreville, le 22 juin 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



8889

www.cnamgs.ga



Echangez avec nous sur [facebook/cnamgs](https://www.facebook.com/cnamgs)



La solidarité a un sens

